

## Réforme des retraites : les salariés Amadeus sont-ils concernés ?

Dans le secteur privé, les femmes ayant eu des enfants peuvent partir en retraite de manière anticipée. Elles bénéficient en effet de 2 ans de Majoration de la Durée d'Assurance (MDA) par enfant. Elles sont les plus pénalisées par la réforme.

 Prenons l'exemple d'une salariée née en 1973 qui a commencé à travailler à 23 ans après 5 années d'études supérieures et qui a une carrière complète. Aujourd'hui, elle obtient ses droits à la retraite à taux plein à 66 ans après 43 années de cotisation. Si elle a deux enfants, elle peut partir à la retraite à 62 ans sans décote (23 ans + 172 trimestres de cotisation - 16 trimestres de MDA = 62 ans). **Avec le projet de réforme du Gouvernement, elle ne pourra plus partir à 62 ans.** Elle devra travailler deux ans de plus jusqu'à 64 ans.

Eva, Jean – 55 ans Nés en 1967, 2 enfants Début de carrière à 21 ans	Soumia, Patrick – 50 ans Nés en 1972, 2 enfants Début de carrière à 22 ans	Justine, Marc – 40 ans Nés en 1982, 2 enfants Début de carrière à 23 ans	Elodie, Yassin – 30 ans Nés en 1992, 2 enfants Début de carrière à 24 ans
<p><b>Actuellement, Eva peut partir à 62 ans à taux plein.</b> Jean peut partir à 62 ans avec une décote de 7.5%. Avec la réforme, ils devront attendre jusqu'à 63 ans et 9 mois.</p>	<p><b>Actuellement, Soumia peut partir à 62 ans à taux plein.</b> Patrick peut partir à 62 ans avec une décote de 13.75%. Avec la réforme, ils devront attendre jusqu'à 64 ans.</p>	<p><b>Actuellement, Justine peut partir à 62 ans à taux plein.</b> Marc peut partir à 62 ans avec une décote de 20%. Avec la réforme, ils devront attendre jusqu'à 64 ans.</p>	<p><b>Actuellement, Elodie peut partir à 62 ans avec une décote de 5%.</b> Yassin peut partir à la retraite à 62 ans avec une décote de 25%. Avec la réforme, ils devront attendre jusqu'à 64 ans.</p>
<p>Actuellement, - si Eva travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 10%. Avec la réforme, la surcote passe à 1.25%. - si Jean travaille jusqu'à 64 ans, il a une surcote de 2.5%. Avec la réforme, il perd la surcote.</p>	<p>Actuellement, - si Soumia travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 10%. Avec la réforme, elle perdra la surcote. - si Patrick travaille jusqu'à 64 ans, il a une décote de 3.75%. Avec la réforme, il aura une décote de 5%.</p>	<p>Actuellement, - si Justine travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 10%. Avec la réforme, elle perdra la surcote. - si Marc travaille jusqu'à 64 ans, il a une décote de 10%. Il peut partir à taux plein à 66 ans.</p>	<p>Actuellement, - si Elodie travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 5%. Avec la réforme, elle perdra la surcote. - si Yassin travaille jusqu'à 64 ans, il a une décote de 15%. Il peut partir à taux plein à 67 ans.</p>

Auditionné par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale le 19 janvier, le président du **Conseil d'Orientation des Retraites** a déclaré : « *les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées* ». Après les 2 millions de manifestants du 19 janvier avec le soutien de la population et des syndicats,

## TOUTES et TOUS en Grève le 31 Janvier

### pour le RETRAIT de la réforme des retraites

### RDV à 10H au Théâtre de Verdure à Nice

Vous pouvez vous inscrire dans les bus au départ d'Antibes, Cannes, Grasse en écrivant à [cgt-amadeus@orange.fr](mailto:cgt-amadeus@orange.fr)

Site : [cgt-amadeus.fr](http://cgt-amadeus.fr) / Pour adhérer au syndicat CGT Amadeus, écrivez à [cgt-amadeus@orange.fr](mailto:cgt-amadeus@orange.fr)